



DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2023-006

OBJET : ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LE PERSONNEL DU POLE PETITE ENFANCE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC M. FRANCOIS SANTO, PSYCHOLOGUE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu le budget primitif 2023 en cours d'élaboration,

-Considérant que M. François SANTO, psychologue clinicien libéral, s'engage à fournir une prestation en participant, en tant que psychologue, à l'analyse des pratiques professionnelles pour le personnel du pôle Petite Enfance de Torcy. Il sera notamment amené à animer des échanges avec les participants.

- Vu la convention de partenariat établie,

- Vu le devis présenté par l'intéressé,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'analyse des pratiques professionnelles pour le personnel du pôle Petite Enfance, par un psychologue clinicien.

ARTICLE 2 : DE VALIDER à ce titre la convention de partenariat avec M. François SANTO, psychologue clinicien libéral, avec les modalités d'intervention suivantes :

Analyse des pratiques professionnelles	Tarif TTC
- Micro-crèche : 3 séances de 2 heures 1h = 100€ soit 2h = 200€ la séance	200,00€ x 3 séances = 600,00€
- Maison de la Petite Enfance : 3 séances de 2 heures 1h = 100€ soit 2h = 200€ la séance	200,00€ x 3 séances = 600,00€
TOTAL	1.200,00€

ARTICLE 3 : DE MANDATER Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager toutes les démarches nécessaires en rapport.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 24 FEV. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 24 FEV. 2023
Le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU.